

C'est quoi : le Contrat d'Avenir Local ?

En termes pompeux, il s'agit d'une « vision », d'une « stratégie » dont se dote une commune. En termes précis, il s'agit d'un « document stratégique de programmation et de gestion s'accordant sur les principes du développement durable et répondant aux enjeux et défis pour l'avenir. Ce document reprend les options de développement et les objectifs que la commune se fixe à court, moyen et long terme dans les domaines économique, social, culturel et environnemental (...) ».

En termes clairs : comment les citoyens de Genappe voient-ils leur ville d'ici 10, 15 ou 20 ans ?

Qu'il s'agisse d'une personne, d'une entreprise, d'une association, d'une commune ou de toute autre forme de société, c'est généralement à un moment de changement crucial qu'on marque un temps d'arrêt et qu'on se demande où on va. Apparemment les pouvoirs locaux ont fait de même.

Parions que la réhabilitation du site de la Sucrierie -et la réflexion qu'elle entraîne en termes d'espaces dédiés à l'activité économique, au logement et à la nature- n'y est pas étrangère.

Comment ça se passe, un CAL ?

- 1- Vous prenez un bon bureau d'étude¹ qui analyse objectivement les atouts et faiblesses de l'entité sur base de statistiques et qui guidera tout le processus ;
- 2- vous composez un échantillon dit « représentatif » de la population c'est-à-dire un mélange équilibré des sexes, âges, profils socio-économiques, villages, associations, etc...
Certainement pas une mince affaire !
- 3- vous y ajoutez une bonne dose de représentants du Conseil communal et de l'administration ;
- 4- le tout est réparti en 3 parts égales qui travailleront des thématiques différentes telles que :
 - l'aménagement du territoire
 - le développement économique
 - la cohésion sociale
 - la préservation du milieu rural et urbain
 - l'environnement ;
- 5- un comité d'accompagnement composé du Collège élargi au conseiller communal chargé du développement durable chapeaute le tout.

Au bout de plusieurs réunions et visites de terrain, les « ateliers de réflexion » ont fourni leurs visions, analyses, conclusions et priorités de mise en œuvre concrétisées par dix « fiches-projets » :

1. **assurer le suivi du contrat d'avenir local**
2. **promouvoir les produits de qualité de l'agriculture locale**
3. **activités économiques et cohésion sociale, valorisation et aménagement des espaces publics**

¹ Tr@me : www.trame.be

4. **aménagement global et concerté (urbanisme, économie, mobilité) du périmètre « parc de la Dyle, place de la gare, site de la sucrerie »**
5. **créer une entreprise de formation par le travail (EFT) liée aux ressources naturelles du territoire (Natura 2000, bassins de décantation, ...), à la rénovation du logement**
6. se doter d'un schéma de structure communal
7. mener une politique diversifiée du logement (locatif et acquisitif) pour assurer un équilibre de la pyramide des âges, notamment en maintenant une offre accessible aux jeunes ménages
8. **agriculture et énergies renouvelables : développement de solutions collectives en matière d'énergie**
9. le repérage et l'accueil des petites et moyennes entreprises économiques
10. activités de services pour les jeunes.

Les fiches 1, 2, 4, 5 et 8 ont déjà donné lieu à des groupes de travail. Les fiches 4 et 8 ont proposé des actions concrètes qui ont de grandes chances de pouvoir être mises en œuvre.

En effet :

- des propositions de prescriptions pour un éco-zoning et un éco-quartier ont été élaborées dans le cadre de la fiche 4
- sur base des avancées du groupe de travail, de la fiche 8, la commune a lancé une étude de faisabilité pour la réalisation d'une unité de biométhanisation.